

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-seizième réunion du **CONSEIL D’ADMINISTRATION** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 16 h 30, au Tonik, local B-0224 du pavillon Alexandre-Taché et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 9 FÉVRIER 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite		X*	KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X		KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant	X	
DROLET, Patrick Membre socio-économique	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique		X*	LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d’informatique et d’ingénierie	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collèges	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l’internationalisation		X*	NGOM, Ndeye Khady Diplômée de l’UQO	X	
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique		X*
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente	X		Siège vacant (personne professeure)	-	-
Personnes convoquées	Présente	Absente	Personnes invitées		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources	X		-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Personnes observatrices		Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l’ARUQO	X	
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage au Départ. Sc. Infirmières Représentante du SGPUQO		X	TURGEON, Stéphanie Professeure – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
MORIN, Isabelle Directrice générale de la Fondation de l’UQO	X À partir de 16 h 52		-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d’administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée					

Le président du conseil d’administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 36.

Il souhaite la bienvenue à monsieur Denis Dubé, nommé vice-recteur à l’enseignement et à la réussite par intérim à compter du 10 novembre 2025, et ce, en l’absence du titulaire actuel du poste, monsieur Vincent Beauséjour.

Monsieur Dubé salue les membres et fait un résumé de son parcours professionnel. Il a notamment occupé de nombreuses fonctions à l’UQO entre 1985 et 2018, soit celles de professeur au Département d’informatique, de doyen des études et de la recherche, de vice-recteur à l’enseignement et à la recherche pendant plus de 15 ans et de cadre supérieur

affecté à des projets spéciaux. Il fut également chargé de mission auprès de la sous-ministre au ministère responsable de l'enseignement supérieur à Québec à partir de juin 2013 jusqu'en 2018.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (27 octobre 2025)

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

3.1.2 Quatre cent quatre-vingt-quinzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (11 au 13 novembre 2025)

3.1.2.1 Adoption

3.1.2.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (15 septembre 2025)

Affaires académiques

3.3 Demande de dérogation au taux minimum de perception des frais indirects de recherche pour le projet de recherche d'un professeur du Département des sciences naturelles

3.4 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

3.5 Projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404)

3.6 Projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) du doctorat en psychologie

3.7 Projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262)

3.8 Projet de suspension des admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442)

Affaires administratives et financières

3.9 Acquisition d'un cyber range

3.10 Octroi d'un contrat pour la rénovation des blocs sanitaires au rez-de-chaussée du pavillon Lucien-Brault

Affaires courantes

- 4.- Affaires générales et institutionnelles
 - 4.1 Information du président
 - 4.2 Information de la rectrice
 - 4.3 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2026 (**À huis clos**)
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026
 - 5.2 Orientations budgétaires 2026-2027
 - 5.3 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026
 - 5.4 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire
 - 5.5 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du directeur du Service à la bibliothèque
 - 5.6 **Point retiré** - Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du directeur des affaires internationales
 - 5.7 Approbation d'un addenda rétroactif au 1er juin 2025 pour le contrat de gestion et de prestation de services de la librairie avec la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO)
 - 5.8 Autorisation de procéder à certains appels d'offres immédiatement pour les projets devant se réaliser en 2026-2027 ainsi que d'informer les membres du conseil d'administration des écarts entre les investissements à prévoir et les niveaux d'investissement du MES pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027
 - 6.2 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
 - 6.3 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
 - 6.4 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
 - 6.5 Projet de modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*
 - 6.6 Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*
 - 6.7 Autorisation de signer une demande de subvention (Fonds de soutien aux projets contribuant au développement économique) de la Ville de Gatineau au nom de l'UQO
- 7.- Période d'information et questions

- 8.- Mandat du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (**À huis clos**)
- 9.- Prochaine réunion (lundi 9 février 2026)
- 10.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbaux :**

3.1.1 **Quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (27 octobre 2025)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (27 octobre 2025), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 **Affaires en découlant**

En ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (27 octobre 2025), les suites régulières ont été données.

3.1.2 **Quatre cent quatre-vingt-quinzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (11 au 13 novembre 2025)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quinzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (11 au 13 novembre 2025), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 **Affaires en découlant**

En ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quinzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (11 au 13 novembre 2025), les suites régulières ont été données.

3.2 **Entérinement des décisions du comité exécutif :**

3.2.1 **Quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (15 septembre 2025)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (15 septembre 2025) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires académiques

3.3 Demande de dérogation au taux minimum de perception des frais indirects de recherche pour le projet de recherche d'un professeur du Département des sciences naturelles

Le projet de recherche du professeur Yann Surget-Groba, du Département des sciences naturelles, intitulé « Comprendre et atténuer les entraves au recrutement de la tortue mouchetée en Outaouais » (s'étendant de 2025 jusqu'à 2030) a récemment été accepté par Environnement et Changement climatique Canada. Ce projet visera à comprendre et atténuer les entraves au recrutement de la population de tortue mouchetée (en voie de disparition, inscrite à l'Annexe 1 de la LEP) en Outaouais, au Québec. Quatre objectifs précis et mesurables ont été élaborés : 1) Mesurer le succès reproducteur; 2) Mesurer le taux de prédation; 3) Tester différentes mesures d'exclusion de prédateurs; 4) Vérifier si les milieux anthropiques sont des pièges écologiques. Toutes les activités proposées viseront à quantifier et atténuer la menace de la prédation sur les nids de tortues par les prédateurs favorisés par les activités anthropiques. Elles permettront également d'atteindre les objectifs 3 (Améliorer connaissances sur la répartition et localisation de certains habitats critiques) et 4 (Évaluer et suivre la viabilité des populations) du Plan de rétablissement de la tortue mouchetée au Québec, en affinant les connaissances sur les habitats de pontes et leurs menaces et en déterminant le taux de succès reproducteur. Les activités proposées correspondent également aux actions 7a (Déterminer si les sites de pontes de milieux anthropisés constituent un piège écologique) et 8a (Évaluer et suivre la viabilité et la vulnérabilité des populations connues) du Programme de rétablissement de la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*), population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, au Canada.

Ce projet fera l'objet d'une entente de recherche entre l'UQO et Environnement et Changement climatique Canada qui pourra être incorporée à une demande « Alliance » qui sera déposée par le DRC auprès du CRSNG. En cas de non-financement, le projet sera uniquement réalisé au travers de l'entente bilatérale. Les FIR seront donc en dessous du seuil minimal des 15 % FIR demandés par l'UQO. Ils s'établissent dans le budget demandé à Environnement Canada à 10 % de la subvention demandée. L'approbation du CA de l'UQO est souhaitée afin de fonctionner avec des frais d'administration de 10 % pour ce projet. Le projet complet accepté en attendant de recevoir l'entente de la part du Ministère est joint en annexe.

Le montant total demandé à Environnement et Changement climatique Canada est de 143 039 \$.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7579 concernant la demande de dérogation au taux minimum de perception des frais indirects de recherche pour le projet de recherche d'un professeur du Département des sciences naturelles; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxièmes cycles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7580 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404)

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur la modification des conditions d'admission des programmes ainsi que sur la modification du contingentement

au doctorat et l'ouverture des admissions au trimestre d'hiver au programme court.

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 27 mars 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7581 concernant le projet de modification des programmes de troisième cycle en gestion de projet (1804 et 0404); laquelle est jointe en appendice.

3.6 Projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) du doctorat en psychologie

À l'automne 2024, l'UQO a soumis au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) une demande de soutien financier en vertu de la règle budgétaire Reconfiguration de l'offre de formation (2.1.19). La demande a été approuvée au printemps 2025 et le MES a accordé à l'UQO un soutien financier jusqu'en avril 2026. Le projet déposé s'inscrit dans le cadre de l'optimisation et du développement de l'offre de formation des universités. À ce titre, l'UQO propose une reconfiguration de l'offre de formation au 3^e cycle en psychologie. À l'appui, le rapport de madame Hélène David, déposé auprès du MES en 2023, soulève le besoin urgent d'augmenter les admissions dans les programmes cliniques en psychologie ainsi que le besoin de diplômer plus rapidement des psychologues. Conformément à ces recommandations, et pour mieux répondre aux besoins criants en santé et services sociaux, le projet de l'UQO consiste à optimiser le cheminement professionnel du doctorat en psychologie (D. Psy.) et à créer un nouveau cheminement recherche et intervention (Ph. D. R/I). De plus, une augmentation du contingentement au cheminement professionnel (D. Psy.) est prévue afin de permettre à un plus grand nombre de personnes étudiantes d'accéder à la formation, tout en assurant une réponse plus rapide et efficace aux besoins du réseau. Le projet de création du Ph. D. R/I sera présenté à la commission des études au cours du trimestre d'hiver 2026.

Le réaménagement du D. Psy. a pour but de favoriser une diplomation plus rapide. Ainsi, les personnes diplômées du D. Psy. pourront intégrer le marché du travail plus tôt et commencer à occuper des postes de psychologues et de neuropsychologues cliniciens et cliniciens plus rapidement, comblant ainsi les besoins criants des services en santé mentale.

Par ailleurs, dans le contexte du développement du nouveau cheminement recherche et intervention, une révision du cheminement recherche a été effectuée. Ces changements visent à mieux arrimer le Ph. D. recherche avec les nouveaux cheminements proposés au D. Psy. et au futur Ph. D. R/I. Cette refonte du Ph. D. recherche vise à offrir une formation plus rigoureuse, mieux adaptée aux besoins des personnes étudiantes et aux exigences actuelles de la recherche en psychologie.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7582 concernant le projet de modification du cheminement professionnel (D. Psy.) (3213) du doctorat en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

3.7 Projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262)

Les programmes IPS sont offerts en collaboration avec notre université partenaire, l'Université McGill. Ils ont aussi la particularité d'être structurés en continuum, c'est-à-dire que l'obtention du DESS est préalable à l'admission à la maîtrise. Comme les postes d'IPS en néonatalogie (IPSNN) et en soins pédiatriques (IPSSP) sont alloués par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en fonction des places disponibles chaque année, l'Université McGill a décidé d'ajuster les admissions dans ces programmes. Afin de ne pas compromettre le cheminement académique des personnes étudiantes, l'UQO a arrimé ses trimestres d'admission à l'Université McGill. Le conseil d'administration de l'UQO a par conséquent approuvé l'ouverture des admissions au DESS IPSNN uniquement

aux années impaires à compter de l'automne 2023 et au DESS IPSSP uniquement aux années paires à compter de l'automne 2024. Par la suite, comme l'Université McGill n'a pu former de cohorte au DESS IPSNN à l'automne 2023 faute de candidatures suffisantes, l'ouverture des admissions à ce programme a aussi été fixée aux années paires à compter du trimestre d'automne 2024.

Considérant différents facteurs ayant un impact sur l'offre des programmes IPSNN et IPSSP, notamment le plan d'effectif du MSSS, le bassin de recrutement et le ratio minimal d'inscriptions pour l'ouverture de ses programmes, l'Université McGill revoit annuellement l'ouverture des programmes IPSNN et IPSSP. Afin de s'arrimer à l'Université McGill, l'UQO souhaiterait donc avoir la flexibilité d'évaluer chaque année la possibilité ou non d'ouvrir les admissions à ces mêmes programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7583 concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du DESS en sciences infirmières IPSNN (2264), de la maîtrise en sciences infirmières IPSNN (2265), du DESS en sciences infirmières IPSSP (2263) et de la maîtrise en sciences infirmières IPSSP (2262); laquelle est jointe en appendice.

3.8 Projet de suspension des admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442)

En premier lieu, il est important de rappeler que les programmes en traduction et en rédaction ont été rattachés à l'École des arts et cultures (ÉdAC) à la suite de la fermeture du Département d'études langagières en 2022. Plusieurs arguments soutiennent la demande de suspension des admissions à ces deux programmes. Tout d'abord, les effectifs étudiants sont très faibles : il y a actuellement seulement deux (2) personnes étudiantes actives à la majeure et vingt-deux (22) au baccalauréat (dont deux [2] qui ne sont pas inscrites à l'automne 2025). Ensuite, une majorité des cours de ces programmes sont offerts en supervision depuis plusieurs années, ce qui complexifie la gestion des dossiers étudiants et, pour le baccalauréat en traduction et en rédaction, ce qui risque de mener l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) à retirer le diplôme décerné par l'UQO de la liste des programmes de formation reconnus par l'Ordre. De plus, la progression fulgurante de l'intelligence artificielle a mené à des changements majeurs et au déclin drastique des opportunités d'emploi dans les secteurs de la traduction et de la rédaction. Enfin, il est pertinent de souligner la difficulté d'intégration du baccalauréat en traduction et en rédaction et de la majeure en rédaction professionnelle à l'ÉdAC. En effet, les objectifs et les cours de ces programmes, essentiellement centrés sur la traduction et la rédaction de textes pragmatiques, sont peu compatibles avec les expertises et orientations de l'ÉdAC.

Par ailleurs, les admissions à la majeure en traduction professionnelle sont suspendues depuis le trimestre d'automne 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7584 concernant le projet de suspension des admissions au baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et à la majeure en rédaction professionnelle (6442); laquelle est jointe en appendice.

Affaires administratives et financières

3.9 Acquisition d'un Cyber Range

L'UQO souhaite se doter d'une infrastructure technologique de pointe dédiée à la simulation en cybersécurité, communément appelée Cyber Range. Ce projet s'inscrit dans la volonté de l'établissement de renforcer ses capacités d'enseignement, de formation continue et de recherche appliquée dans le domaine stratégique de la cybersécurité.

Le Cyber Range sera implanté au pavillon Lucien-Brault de l'UQO, tout en permettant un accès sécurisé à distance pour des utilisateurs situés sur d'autres sites de l'UQO ou d'établissements partenaires. Cette infrastructure sera mise à la disposition des étudiant.es inscrits dans les programmes de cybersécurité et à des professionnel.les en

exercice souhaitant développer ou perfectionner leurs compétences par le biais de formations pratiques, mais également à des chercheurs, chercheuses et partenaires souhaitant utiliser cette infrastructure pour leurs projets de recherche et développement.

En réponse à la publication au Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO) de l'appel d'offres visant à l'acquisition d'une plateforme de simulation en cybersécurité pendant la période du 5 septembre au 6 octobre 2025, onze (11) entreprises se sont procuré les documents distribués exclusivement par le SÉAO. Trois (3) entreprises ont déposé une soumission. À la suite de l'évaluation de l'admissibilité et à la validation de la conformité, les trois soumissions reçues ont été jugées admissibles et conformes.

Le personnel de l'approvisionnement du Service des finances recommande l'adjudication du contrat à l'entreprise « Airbus Cybersecurity SAS » qui a présenté une soumission conforme et dont le prix aux fins d'adjudication est le plus bas.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7585 concernant l'acquisition d'un cyber range; laquelle est jointe en appendice.

3.10 Octroi d'un contrat pour la rénovation des blocs sanitaires au rez-de-chaussée du pavillon Lucien-Brault

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour des travaux de rénovation des blocs sanitaires au rez-de-chaussée du pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 28 octobre 2025, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 18 novembre 2025. Sept (7) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. Le document intitulé Rapport du processus d'appel d'offres est présenté en annexe 1. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 6739741 Canada inc. /Gestion DMJ Management.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7586 concernant l'octroi d'un contrat pour la rénovation des blocs sanitaires au rez-de-chaussée du pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

Aucune information n'est transmise.

4.2 Information de la rectrice

Dérogation pour l'attribution d'un prix

La rectrice informe les membres qu'elle a sollicité une dérogation auprès de la commission des études afin de pouvoir décerner deux prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeurs et professeures en 2025 au lieu d'un seul comme le prévoit la *Politique relative aux prix et aux distinctions*. Elle explique qu'en raison d'une omission administrative, une candidature reçue dans les délais n'avait pas été évaluée initialement, mais après analyse, le comité avait reconnu qu'elle incarnait pleinement les valeurs d'excellence, d'innovation et de leadership et souhaitait lui attribuer également le prix. L'aval de la commission a été donné.

Info-UQO spécial

Elle informe les membres, notamment les membres externes, du lancement de l'Info-UQO, le 18 septembre dernier, la nouvelle infolettre institutionnelle. Diffusée toutes les deux semaines, elle se veut un rendez-vous régulier pour mieux informer la communauté universitaire, célébrer nos réussites et partager les initiatives qui font rayonner notre université.

Une édition spéciale de l'Info-UQO a par ailleurs été transmise à la communauté le 18 novembre dernier pour souligner la croissance soutenue des inscriptions observée cet automne et remercier tous les membres du personnel qui contribuent chacun et chacune à ce succès.

Une membre exprime son appréciation pour la qualité de l'Info-UQO, qu'elle juge claire, concise et parfaitement ciblée, offrant une communication efficace et bien conçue.

Les membres externes du conseil qui souhaiteraient être ajoutés à la liste de distribution de l'Info-UQO sont invité·es à en aviser madame Mireille Auger.

Inauguration des Laboratoires Camille Villeneuve en sciences infirmières

À la fine pointe de la technologie et servant de lieu d'apprentissage pour la relève en santé, les nouveaux laboratoires en sciences infirmières de l'UQO, au pavillon Alexandre-Taché, à Gatineau, ont été officiellement inaugurés le 27 novembre 2025, en présence de l'homme d'affaires Camille Villeneuve, le généreux donateur derrière la réalisation de ce projet.

Baccalauréat en cybersécurité

La mise en œuvre du baccalauréat avance bien. L'aval de la Commission d'évaluation des projets (CEP) de programme a été reçu et il ne manque que l'aval du MES avant de pouvoir offrir le programme.

4.3 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2026 (À huis clos)

Conformément à la [Politique relative aux prix et distinctions](#), ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2026, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand·e diplômé·e – volet carrière* et *Grand·e diplômé·e – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par la rectrice et se composait, outre celle-ci qui le présidait, des membres suivants : Dave Blackburn, doyen à la formation continue et au service-conseil, Patrick Duguay, membre socio-économique et président du CA, Ndeye Khady Ngom, diplômée de l'UQO et membre du CA, Véronique Le Gall, professeure, Vickie Bois, diplômée, Simon Pierre Parfait Essounga, étudiant, et Isabelle Morin, directrice générale de la Fondation de l'UQO. Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, a agi à titre de secrétaire du comité.

Le comité a tenu quatre (4) rencontres, soit le 6 août, le 12 septembre, le 9 octobre et le 28 novembre 2025, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Depuis 2011, seulement 22 distinctions honorifiques ont été décernées dans les Laurentides contre 61 en Outaouais. Les membres du comité ont donc émis le souhait cette année encore d'être en mesure de recommander au conseil d'administration un nombre suffisant de personnes aux parcours d'exception afin de permettre la tenue de deux cérémonies, soit l'une à Gatineau et l'autre à Saint-Jérôme.

La rectrice soumet dans un premier temps à l'approbation du conseil les

candidatures qu'elle a reçues de la part du comité, soit :

- *Bénévole d'honneur* : 1 candidature (Laurentides)
- *Médailles Gérard-Lesage* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- *Grand-es diplômé-es – volet relève* : 1 candidature (Outaouais)

Le comité a recommandé à la rectrice de poursuivre les démarches de sollicitations afin de pouvoir décerner un prix *Bénévole d'honneur* à Gatineau, deux prix *Grand-es diplômé-es – volet carrière*, soit l'un à Gatineau et l'autre à Saint-Jérôme, et enfin, un prix *Grand-e diplômé-e – volet relève* dans les Laurentides. Une proposition additionnelle pour ces prix pourrait donc être soumise au conseil d'administration lors de sa réunion du 9 février prochain.

Ces distinctions seront décernées dans le cadre des cérémonies du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendront au printemps prochain, soit le 29 avril 2026 à Saint-Jérôme et le 5 mai 2026 à Gatineau.

Madame Isabelle Morin se joint à la séance (16 h 52).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7587 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2026 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7588 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2026 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7589 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2026 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7590 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet relève* pour l'année 2026 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

5.- Affaires académiques

5.1 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026

I OBLIGATIONS

L'article 57.5 a) du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais* qui décrit les pouvoirs particuliers du conseil d'administration prévoit que celui-ci approuve le budget annuel révisé.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget révisé en équilibre pour l'année 2025-2026.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget révisé proposé pour l’année 2025-2026 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget révisé 2025-2026 vs Budget initial 2025-2026

	Budget révisé 2025-2026 (\$=000)	Budget initial 2025-2026 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	138 998,33 \$	132 496,33 \$	6 501,99 \$
Charges	137 781,60 \$	132 069,37 \$	5 712,23 \$
Moins : Virements interfonds	1 216,73 \$	1 306,41 \$	(89,68) \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	0,00 \$	(879,44) \$	879,44 \$

III FAITS SAILLANTS

1. Processus budgétaire

Les travaux relatifs au budget révisé ont été initiés au début septembre 2025. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre une révision de ses besoins pour l’année financière en cours.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d’engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l’obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis dans le cadre des orientations stratégiques de l’Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l’analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d’accorder les budgets permettant de rencontrer les obligations financières et de mettre de l’avant les projets prévus.

2. Effectif étudiant

	Écart avec budget initial			
	Budget révisé 2025-2026	Budget initial 2025-2026	Écart EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	5 452	5 011	442	8,82%
Effectif étudiant déréglémenté	240	270	(30)	-11,25%
Effectif étudiant total	5 692	5 281	411	7,79%

	Écart avec réel			
	Budget révisé 2025-2026	Réel 2024-2025	Écart EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	5 452	4 834	619	12,80%
Effectif étudiant déréglémenté	240	331	(91)	-27,43%
Effectif étudiant total	5 692	5 164	528	10,23%

L’effectif étudiant prévu au budget révisé 2025-2026 est ajusté à la hausse par rapport à la prévision du budget initial. Cette nouvelle prévision est établie à 5 692 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s’agit d’une variation de 7.79 % par rapport à la prévision du budget initial (5 281 EEETP). (hausse p/r à 24-25 de 10.23 %)

L’effectif étudiant admissible au financement du ministère de l’Enseignement supérieur (MES) augmente de 8.82 % par rapport au budget initial 2025-2026.

Au niveau de l’effectif étudiant déréglémenté, une baisse de -11.25 % EEETP est intégrée

au budget révisé. Ceux-ci représentant maintenant 240 EEETP. À titre de rappel, conformément à la nouvelle réglementation qui a pris effet à l'automne 2024, les étudiants internationaux, nouvellement inscrits à partir de l'automne 2024, sont maintenant admissibles au financement. Seuls les étudiants déréglementés en poursuite d'études sont maintenus à titre d'effectifs étudiants déréglementés.

Il est également à noter que la proportion d'inscriptions de la clientèle étudiante financée aux 2^e et 3^e cycles influence légèrement à la baisse le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention. (2.4661 vs 2.4771)

3. **Produits**

Les produits affichent une hausse de 6,5 M\$.

Subvention de fonctionnement (MES) : (68 % des revenus totaux)

- Variation totale de 4,194 M\$
- La variation de la subvention s'explique principalement par la hausse de la clientèle étudiante financée +3,6 M\$, la diminution du taux de pondération – 0,16 M\$ et la diminution du montant prévu pour la récupération des forfaitaires de -0,53 M\$.
- Des ajustements à certains financements spécifiques sont également faits : appui au recrutement +1,95 M\$, augmentation des cohortes dans les domaines prioritaires -0,38 M\$, diplomation dans les domaines prioritaires – 0,25 M\$, promotion et valorisation de la discipline du génie et de l'informatique + 0.14 M\$ et reclassement au fonds avec restriction de l'enveloppe soutien aux membres des communautés autochtones -0.25 M\$.

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (25 % des revenus totaux)

- Variation totale de 1,45 M\$
- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité, forfaitaires, frais institutionnels obligatoires) subissent une variation favorable de 1,45 M\$ expliquée par la croissance de la clientèle.

Autres revenus : (7 % des revenus totaux)

- Finalement, certains autres revenus varient à la hausse à hauteur de 0,86 M\$. Il s'agit entre autres de revenus pour frais indirects de recherche, de revenus d'intérêts, de revenus de loyer, de stationnement, etc.

4. **Charges et virements interfonds**

Les charges affichent une augmentation de 5,6 M\$ par rapport au budget initial.

- Les ajustements budgétaires en masse salariale représentent 2,8 M\$. Cette hausse est expliquée principalement par l'augmentation de la clientèle qui se reflète en charges de cours supplémentaires (2,156 M\$). On note également une diminution de l'économie prévue (moins de postes vacants), et l'ajout de certains postes aux plans des effectifs.
- Les autres charges varient de 2,8 M\$, les budgets visent à répondre aux obligations relatives aux frais d'opération et d'entretien et à assumer les dépenses requises à la mise en place des projets reliés à la planification stratégique.

Puisque certaines dépenses doivent être présentées au fonds d'investissement, les virements interfonds sont ainsi ajustés et subissent une variation de -0,09 M\$. Ces virements totalisent 1,2 M\$ et servent à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables. (Achats d'équipements, logiciels, mobiliers et livres pour les nouveaux programmes)

Les dépenses se répartissent ainsi :

- La masse salariale représente 81 % du budget
- Les autres dépenses représentent 19 % du budget

L'annexe 1 propose une présentation de l'information budgétaire faisant état des prévisions budgétaires selon la nature des charges. Le formulaire exigé par le MES et par le siège social de l'UQ est présenté à l'annexe 2.

Un membre souhaite savoir si les données permettent de savoir si la hausse du nombre d'étudiant·s au premier cycle provient en partie d'étudiant·es de l'Outaouais qui choisissent de rester dans la région. La rectrice précise que, pour le programme de baccalauréat en droit, 82 % des étudiant·es sont effectivement issus de la région. Elle souligne également l'ouverture récente d'un certificat en droit, qui connaît un succès notable avec 80 admissions. Elle ajoute que le secteur de l'éducation enregistre aussi une hausse importante, passant de 598 à 700 étudiant·es. Ce phénomène s'explique en partie par la démographie. Elle ajoute aussi que le recrutement international est actuellement revu ainsi que les projets de bi-diplomation.

Un membre souhaite savoir si l'augmentation du budget implique des engagements à long terme. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la masse salariale est récurrente. La rectrice confirme une augmentation de la masse salariale, incluant une portion variable pour les chargé·es de cours. Elle mentionne également les dépenses incompressibles et précise que les investissements à long terme sont limités, mais existants.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim rappelle que les professeur·es représentent une part importante de la masse salariale, mais qu'on observe un roulement significatif, ce qui rend possibles des ajustements sur une base annuelle.

Une observatrice exprime ses préoccupations quant à la diminution de la préparation des étudiant·es à leur arrivée dans nos programmes de premier cycle. Compte tenu du faible nombre de demandes d'admission dans certains secteurs, les critères sont parfois assouplis et des étudiants ayant une préparation inadéquate se retrouvent dans nos programmes. Elle suggère qu'une année préparatoire avant l'entrée à l'université pourrait être bénéfique, constatant que plusieurs abandonnent leur programme. La rectrice précise que les admissions respectent les critères établis dans les descriptifs des programmes. La rectrice rappelle que le CSIPU offre plusieurs services d'aide pour contribuer à la réussite de ces personnes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim souligne que les fondements de l'Université du Québec reposent en outre sur l'accessibilité, ce qui implique que des candidat·es présentent des préparations variables aux études universitaires. Il recommande la prudence dans le resserrement des critères et privilégie l'accompagnement. Il ajoute que, selon son expérience, les étudiant·es de l'UQO qui fréquentent des milieux pour leurs stages sont généralement bien évalué·es par les milieux, notamment pour leur débrouillardise. La rectrice porte d'ailleurs à l'attention du conseil que le taux de diplomation est comparable à la moyenne provinciale, ce qui est positif.

Un membre souligne que des professeur·es d'autres établissements universitaires constatent également une baisse de la qualité de la préparation des étudiant·es.

Enfin, le président propose d'organiser une séance plénière afin de permettre à tous de partager l'information et d'obtenir des explications détaillées sur le budget.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7591 concernant l'approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Orientations budgétaires 2026-2027

Dans le cadre de la préparation du budget 2026-2027, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans leurs choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le ministère de l'Enseignement supérieur, il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2026-2027 :

1. Soutenir les travaux de mise en œuvre de la planification stratégique 2022-2026 de l'UQO;
2. Soutenir la santé mentale de notre communauté en valorisant un campus favorable à une santé mentale florissante et en assurant un soutien psychologique à celle-ci;
3. Mettre en place et promouvoir des outils pour renforcer la sécurité informationnelle;
4. Poursuivre et soutenir les projets immobiliers prioritaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7592 concernant les orientations budgétaires 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026

Conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget révisé 2025-2026, le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, les modifications apportées au plan des effectifs pour l'année 2025-2026 (annexe 1) :

Au 2 décembre 2025 :

1. **Création** d'un (1) poste cadre (titre d'emploi à déterminer) (Bureau du respect de la personne) au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources à Gatineau;

La rectrice explique que de nombreuses plaintes impliquant divers membres de la communauté universitaire mobilisent beaucoup de temps et paralysent parfois certains services et décanats. Afin d'améliorer la gestion de ces situations et après avoir consulté l'approche dans plusieurs établissements, il a été décidé de s'inspirer du modèle de l'ÉTS, qui dispose d'un bureau composé d'un cadre, d'une avocate et d'une technicienne. Cette approche, jugée très bénéfique à l'ÉTS, sera ainsi mise en place à l'UQO, et l'on prévoit que le Bureau du respect de la personne inclura une personne cadre et deux personnes professionnelles spécialisées en médiation, afin d'offrir un service complet de médiation et de résolution de conflits. Le Bureau aura aussi un rôle à jouer en matière de prévention en équité, diversité et inclusion (EDI), et la personne responsable de l'EDI pourrait être rattachée à cette structure. La personne cadre engagée aura pour mandat de structurer l'ensemble du bureau, dont l'ouverture est prévue en septembre 2026. La rectrice précise que le Bureau relèvera du conseil d'administration.

Une observatrice suggère d'intégrer d'autres profils professionnels, tels que psychoéducateurs ou psychologues.

Un membre salue le projet, mais appelle à la vigilance concernant les comités d'appel si ceux-ci relèvent du CA.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne que des coûts moindres sont prévus pour l'année en cours. Les dépenses plus importantes sont à venir pour l'année prochaine.

2. **Abolition** d'un (1) poste bureau vacant du personnel de soutien d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif à la direction (B0030) au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) (0,5) et à l'École interdisciplinaire de la santé (ÉIS) (0,5) à Gatineau;
3. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif à la direction au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) à Gatineau;

4. **Création** d'un (1) poste bureau à temps partiel (0,5) du personnel de soutien d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif à la direction à l'École interdisciplinaire de la santé (ÉIS) à Gatineau;
5. **Abolition** d'un (1) poste technique vacant du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration – gestion départementale (T0108) au Département de droit (DD) (0,5) et à l'École interdisciplinaire de la santé (ÉIS) (0,5) à Gatineau;
6. **Création** d'un (1) poste technique à temps partiel (0,8) du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration – gestion départementale au Département de droit (DD) à Gatineau;
7. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration – gestion départementale à l'École interdisciplinaire de la santé (ÉIS) (0,5) et de technicienne ou de technicien en administration à la Galerie UQO (0,5) à Gatineau;
8. **Création** d'un poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module d'informatique et d'ingénierie (0,6) et au Module de droit (0,4) à Gatineau.

À titre informatif, deux (2) modifications de titre d'emploi, qui n'impliquent pas d'ajout au plan des effectifs :

- Modification du titre d'emploi du poste vacant de commis à la réservation et à l'attribution de locaux (#B0190) pour agente ou agent à la réservation et à l'attribution des locaux (titre non officiel) au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;
- Modification du titre d'emploi du poste vacant d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif à la direction (#B0087) pour agente ou agent de soutien administratif aux ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7593 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Julie Bergeron. Cette dernière est affectée au poste de directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (résolution 468-CA-7246) (annexe 1).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

«Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de madame Bergeron est le 30 avril 2026, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable (annexe 2).

La rectrice souligne l'excellence et le professionnalisme de madame Julie Bergeron, ainsi que la qualité remarquable du travail accompli.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7594 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (**Julie Bergeron**); laquelle est jointe en appendice.

5.5 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du directeur du Service à la bibliothèque

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur David Fournier-Viger. Ce dernier est affecté au poste de directeur du Service de la bibliothèque (résolution 468-CA-7248) (annexe 1).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de monsieur Fournier-Viger est le 24 mars 2026, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable (annexe 2).

La rectrice porte à l'attention des membres la vision et la philosophie du directeur, qui conçoit la bibliothèque comme un lieu vivant, favorisant l'apprentissage et l'échange au sein de la communauté universitaire.

Ces propos sont appuyés par une observatrice qui souligne que lors du séjour des enfants de la garderie à l'UQO pendant les rénovations de l'été dernier, la bibliothèque a déployé des efforts considérables pour offrir un accueil de qualité aux enfants.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7595 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du directeur du Service à la bibliothèque (**David Fournier-Viger**); laquelle est jointe en appendice.

5.6 POINT RETIRÉ **Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du directeur des affaires internationales**

5.7 Approbation d'un addenda rétroactif au 1^{er} juin 2025 pour le contrat de gestion et de prestation de services de la librairie avec la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO)

Le contrat de gestion et de prestation de services de la librairie avec la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO) a été renouvelé le 1^{er} juin 2024 et est en vigueur jusqu'au 31 mai 2029. Dans le contrat, à l'article 1.4 *Redevances sur les ventes*, les redevances devant être versées à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) ont été fixées à 5 % sur les ventes au-dessus d'un montant de ventes de six cent mille dollars (600 000 \$) annuellement.

La COOPSCO a procédé, au printemps 2024, au déménagement de l'agrément dans la librairie située à l'UQO. Auparavant, ces ventes de collectivités étaient situées au CÉGEP de l'Outaouais. Le CÉGEP a réduit les espaces de la COOPSCO, dû au manque d'espaces pour ses propres activités. En conséquence, en octobre dernier, la COOPSCO a demandé à l'UQO la possibilité de revoir la mécanique de calcul concernant les ventes de livres aux collectivités.

Pour son dernier exercice financier se terminant le 31 mai 2025, ces ventes additionnelles ont occasionné une facture de près de dix mille dollars (10 000 \$) de plus en redevances. Malheureusement, la situation financière de la coopérative demeure toujours précaire et une révision du calcul pourrait certainement les aider.

Il a donc été offert par l'UQO de réduire le pourcentage de redevances à 3 % sur l'ensemble des ventes, incluant les ventes de livres des collectivités, et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2025. Cette proposition permet à l'UQO de couvrir ses dépenses d'exploitation reliées à l'occupation de ces locaux estimées à approximativement dix mille dollars (10 000 \$) par année. Cela n'entraînera pas, pour l'année financière en cours de l'UQO, de répercussion, puisque ces revenus pour l'année 24-25 n'avaient pas été comptabilisés au 30 avril 2025 et n'avaient pas été prévus au budget de 2025-2026. Il n'y aura donc pas d'impact sur la situation financière.

La COOPSCO se déclare satisfaite de cette proposition de l'UQO.

Une observatrice souhaite savoir si la tendance des professeur·es tend à réduire le nombre de livres imprimés à acheter. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique ne pas avoir l'information sous la main, mais pourrait faire un retour au besoin. Un membre précise que le secteur est marqué par une forte concurrence, mais souligne l'intérêt d'avoir un service de proximité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7596 concernant l'approbation d'un addenda rétroactif au 1^{er} juin 2025 pour le contrat de gestion et de prestation de services de la librairie avec la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO); laquelle est jointe en appendice.

5.8 Autorisation de procéder à certains appels d'offres immédiatement pour les projets devant se réaliser en 2026-2027 ainsi que d'informer les membres du conseil d'administration des écarts entre les investissements à prévoir et les niveaux d'investissement du MES pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029

Toutes les universités font auditer l'ensemble de leurs infrastructures tous les cinq (5) ans. Cette étape est primordiale pour les établissements puisqu'elle permet de communiquer le portrait juste, uniforme et indépendant de leurs actifs afin que le financement qu'ils reçoivent soit représentatif de leurs besoins en maintien d'actifs. Cette étape s'inscrit, de plus, dans les bonnes pratiques de gestion d'actifs et permet une meilleure planification des besoins d'investissement.

L'audit est une activité indépendante et objective réalisée par un auditeur qui donne à une organisation des données spécifiques au sujet de l'état physique de ses actifs. L'audit immobilier est effectué selon un protocole d'audit définissant les méthodologies caractérisant l'ensemble des activités concernant l'inventaire des systèmes et le relevé des déficiences.

Les niveaux d'investissement annoncés pour les prochains exercices financiers sont nettement insuffisants pour faire face aux besoins relevés lors des audits d'actifs

immobiliers, aux besoins associés au développement de programmes, aux infrastructures civiles ainsi qu'à d'autres réaménagements et rénovations non incluses dans l'audit. L'UQO est donc contrainte de financer des projets via, notamment, les virements discrétionnaires si elle veut maintenir ses infrastructures en bon état et poursuivre son développement.

Afin d'établir leur niveau d'investissement, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) utilise l'année financière se terminant le 31 mars tandis que l'UQO établit son budget d'investissement pour son année financière se terminant le 30 avril. Les tableaux en annexes sont basés sur l'année financière du MES.

L'annexe 1 présente les écarts estimés entre les investissements requis et les niveaux d'investissement pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 et le réel prévu pour 2025-2026.

Le constat est qu'il y a un manque d'un peu plus de cinq millions de dollars (5 M\$) pour chaque année financière entre les investissements requis et les niveaux d'investissement du MES.

De plus, il est nécessaire de procéder rapidement à certains appels d'offres, identifiés à l'annexe 2, pour les projets de 2026-2027, compte tenu du délai du processus de quelques semaines auquel l'UQO est contrainte ainsi que sa volonté de débiter les projets dès la fin des cours en avril, afin de réduire l'impact sur les occupants.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7597 concernant l'autorisation de procéder à certains appels d'offres immédiatement pour les projets devant se réaliser en 2026-2027 ainsi que d'informer les membres du conseil d'administration des écarts entre les investissements à prévoir et les niveaux d'investissement du MES pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeur·es et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a discuté avec les directions de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur·es et professeurs par département pour l'année 2026-2027, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

Pour rappel, le nombre de postes pour l'année 2025-2026 est de 267. L'article 8.07 de la Convention collective des professeur·es et professeurs de l'UQO prévoit que :

Chaque année, l'Université peut augmenter ou diminuer le nombre de postes de professeur·es jusqu'à un maximum de quatre (4) postes par rapport au nombre de postes de professeur·es de l'année précédente.

En application de cet article de la convention collective, pour les fins de l'exercice de répartition des postes, le nombre de postes a été fixé par la direction à 268 pour l'année 2026-2027.

La répartition des postes 2026-2027 tient compte des éléments suivants :

- de la *Politique générale de répartition des postes de professeur*;
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues lors du Comité des affaires départementales sur le sujet.

Un projet de répartition des postes de professeur·es et de professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027 a été soumis à la commission des études le 13 novembre 2025, pour recommandation au conseil

d'administration (annexe 4, résolution 429-CE-3479).

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2025-2026 :

Département de droit
Département de psychoéducation et de psychologie
Département des sciences naturelles
Département des sciences sociales
École interdisciplinaire de la santé
École des arts et cultures
Département d'informatique et d'ingénierie

- Pas de changement.

Département de relations industrielles

- La répartition visée pour 2026-2027 sera de 12 postes, soit un de moins que la répartition effective de 2025-2026;
- Advenant le départ d'une professeure ou d'un professeur au Département de relations industrielles à Gatineau pendant l'année 2026-2027, le poste sera transféré au Département de travail social, secteur disciplinaire organisation communautaire, à Saint-Jérôme.

Département de travail social

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 21 postes, soit un poste de plus qu'à la répartition effective 2025-2026. Ce poste proviendrait d'un transfert éventuel en provenance du Département de relations industrielles.

Département des sciences administratives

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 30 postes, soit le même nombre qu'à la répartition effective 2025-2026;
- Advenant le départ d'une professeure ou d'un professeur du Département des sciences administratives, secteur management ou secteur opérations et information à Gatineau pendant l'année 2026-2027, le poste sera transféré au secteur disciplinaire finance et économie à Gatineau.

Département des sciences comptables

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 12 postes, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2025-2026;
- Un poste du secteur disciplinaire comptabilité financière à Gatineau est transféré au secteur disciplinaire certification à Saint-Jérôme.

Département des sciences de l'éducation

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 33 postes, soit un poste de plus qu'à la répartition effective de 2025-2026. Un poste est ajouté dans le secteur disciplinaire « didactique des sciences et technologie » à Gatineau.

Département des sciences infirmières

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 32 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2025-2026;
- Advenant le départ d'une professeure ou d'un professeur du Département des sciences infirmières, secteur disciplinaire fondements de l'intervention infirmière à Saint-Jérôme en 2026-2027, le poste sera transféré au secteur disciplinaire intervention infirmière à Saint-Jérôme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim répond aux questions de clarifications de membres. Il indique que, comme en témoignent les documents produits par les départements, les besoins exprimés sont importants. Ainsi, le choix d'ajouter un seul poste découle principalement de l'incertitude financière occasionnée par les informations en ce sens provenant du ministère de l'Enseignement supérieur. L'équipe de direction continue d'analyser la situation afin d'assurer aux unités départementales les ressources requises pour assurer la qualité de nos formations et la vitalité de la recherche.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7598 concernant le projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Psychologie », le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Catherine Cimon-Paquet à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7599 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Catherine Cimon-Paquet**); laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Psychologie », le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Giulia Corno à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7600 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Giulia Corno**); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Psychologie », le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Natalia Ladyka-Wojcik à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychologie » au site de travail Gatineau.

Une observatrice souligne la grande qualité des dossiers de candidature reçus, ce qui augure favorablement pour la recherche ainsi que pour l'ensemble des tâches liées aux enseignants.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7601 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Natalia Ladyka-Wojcik**); laquelle est jointe en appendice.

6.5 Projet de modification du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

L'article 7.4 du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la

codirection aux études de cycles supérieurs est modifié afin de permettre à une professeure associée ou à un professeur associé détenant un doctorat d'obtenir l'habilitation à diriger ou codiriger un mémoire. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui pourra notamment être appliquée dans les secteurs disciplinaires où le nombre de professeures régulières et professeurs réguliers est plus faible. Ces demandes d'habilitation devront être autorisées par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite sur recommandation du comité de programme.

Ces modifications visent à renforcer la capacité d'encadrement des programmes de cycles supérieurs et à offrir un encadrement de qualité à un nombre croissant de personnes étudiantes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7602 concernant le projet de modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

6.6 Projet de modification du Règlement des études de premier cycle

Des travaux sont toujours en cours afin de réviser et d'harmoniser le *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*. Le *Règlement des études de premier cycle* a été modifié en septembre 2024 et est sujet à des modifications en révision finale, cette année, afin de favoriser rapidement l'accès aux études universitaires et la réussite de nos personnes étudiantes, notamment :

- les nouvelles mesures d'accès et de transition, dont le parcours d'initiation aux études universitaires;
- l'échec et la reprise de stages;
- les modalités de réussite du test ou des cours d'appoint en français;
- la nature des motifs valables pour déposer une demande d'appel à l'admission;
- de nouvelles règles sur la reconnaissance des acquis et des compétences.

Ces modifications seraient mises en œuvre dès le trimestre d'hiver 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7603 concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*; laquelle est jointe en appendice.

6.7 Autorisation de signer une demande de subvention (Fonds de soutien aux projets contribuant au développement économique) de la Ville de Gatineau au nom de l'UQO

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite à l'interim soumet au conseil d'administration la proposition d'agir au nom de l'UQO dans le cadre de l'appel à projets de la Ville de Gatineau (Fonds de soutien aux projets contribuant au développement économique) pour la réalisation d'un projet à réaliser à l'hiver 2027, intitulé le Grand rendez-vous entrepreneurial de l'Outaouais.

Les Services aux étudiants ont présenté une demande de subvention de 90 000 \$ via cet appel à projets pour la réalisation du projet intitulé : Grand rendez-vous entrepreneurial de l'Outaouais.

Le Grand Rendez-vous entrepreneurial de l'Outaouais est un projet à multiples facettes qui comprend une série d'initiatives destinées à stimuler et valoriser l'esprit entrepreneurial à l'UQO et dans sa région, notamment :

- un parcours entrepreneurial permettant aux personnes étudiantes d'acquérir des compétences entrepreneuriales;
- un concours de pitch pour encourager la présentation d'idées innovantes et mettre en lumière les projets d'affaires étudiants.

Toutes ces initiatives convergeront vers un événement de clôture, le Grand rendez-vous entrepreneurial de l'Outaouais, un colloque organisé par des personnes étudiantes. Cet événement inspirant célébrera l'entrepreneuriat et le dynamisme de la communauté universitaire et régionale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7604 concernant l'autorisation de signer une demande de subvention (Fonds de soutien aux projets contribuant au développement économique) de la Ville de Gatineau au nom de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

8.- **Mandat du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (À huis clos)**

Les cadres supérieurs, à l'exception de la rectrice, ainsi que les personnes observatrices quittent la séance (18 h 25).

Le premier mandat du titulaire actuel du poste de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPi), monsieur Adel El Zaïm, prendra fin le 15 août 2026 (résolution 439-CA-6736 – annexe 1).

Conformément à l'article 3.2 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création* (annexe 2), ci-après «le Règlement», monsieur El Zaïm a confirmé à la rectrice son intention de solliciter un renouvellement de son mandat.

La secrétaire générale a ainsi procédé au processus de consultation édicté par le Règlement. Monsieur El Zaïm a d'abord rencontré la communauté universitaire, en présentiel et par visioconférence, le 6 octobre 2025 à Gatineau et le 7 octobre 2025 à Saint-Jérôme. La consultation s'est par la suite tenue du 14 au 28 octobre 2025 auprès des personnes et instances identifiées par le Règlement, soit les cadres supérieurs, les membres du corps professoral, les personnes qui occupent un poste de direction d'enseignement ou de recherche, ainsi que les syndicats et les associations (annexe 3 - confidentielle).

La commission des études a également été consultée à titre de commission, le 13 novembre 2025, à l'égard du renouvellement de mandat de monsieur Adel El Zaïm à titre de VRRCPi (annexe 4 - confidentielle).

La rectrice soumet au conseil d'administration sa recommandation concernant le renouvellement de mandat de monsieur Adel El Zaïm à titre de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPi).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 496-CA-7605 concernant le mandat du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation; Résolution sous embargo.

9.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 9 février 2026 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale